

### **Formation aux premiers secours**

L'AEFE met en place un plan de formation portant sur la sécurité, la sûreté et la prévention des secours civiques (PSC).

L'objectif en matière de formation à la prévention des secours est d'habiliter l'établissement comme organisme de formation pour la rentrée 2019. Pour ce faire, l'AEFE va mettre en œuvre en 2019 une formation en France de 12 jours de formateur de formateurs prévention et secours civiques (FdF-PSC) et concepteur et encadrement d'une action de formation (CEAF) ouverte à une vingtaine de formateurs PSC1.

Rapidement, chaque zone de mutualisation disposera de formateurs de formateurs concepteurs PSC1.

En se dotant d'un référentiel propre, l'AEFE pourra développer son plan de formation en toute indépendance dans le réseau. Habilitée, elle obtiendra les décisions d'agrément de formation PSC1, F PSC, FDF et CEAF et gèrera les arrêtés d'habilitation de chaque lycée. Pour ce faire, l'AEFE engagera la création d'une équipe pédagogique avec un coordonnateur à Paris et au moins un formateur par zone de mutualisation. Les objectifs pédagogiques seront précisés dans une note issue d'un groupe de travail qui se réunira le 14 février.

### **Mise en place des commissions locales hygiène et sécurité et conditions de travail**

Sur 200 répondants (sur un total de 226), 194 établissements ont installé les instances. 119 établissements ont déclaré avoir réuni leurs premières commissions HSCT et la plupart ont programmé leur première réunion.

Les organisations syndicales signalent un problème de périmètre, certaines instances prévues par le droit local, n'incluant pas les détachés. La direction convient qu'il faut éviter d'écartier ces personnels.

Le Sgen-CFDT signale que le renouvellement chaque année de ces instances pose nécessairement un problème de fonctionnement. L'AEFE convient que les sujets traités dans ces instances sont souvent complexes mais ne voit pas d'autre solution que de se conformer aux résultats des élections au CE.

Le Sgen-CFDT souhaite que les établissements mettent à disposition des outils pour structurer le dialogue social et faciliter les missions des commissions HS et CT et que cela soit formalisé par écrit. L'administration souligne que la mise en place d'outils comme le registre santé et sécurité au travail pourrait contrevenir au droit local dans certains endroits.

Le Sgen-CFDT déplore l'organisation actuelle au Maroc pour ces instances. Avec les pôles, la composition des commissions HS et CT est réduite à quelques personnes avec un fonctionnement très lourd qui va à l'encontre de son objectif initial, être au plus près du terrain. C'est pourquoi, il a demandé la mise en place de groupes de travail dans chaque établissement d'un pôle. L'administration répond qu'un groupe de travail « pôles » doit se réunir en février avec les organisations syndicales représentatives.

### **Amélioration de la communication entre deux réunions du CHSCT**

Les assistants de prévention assurent avoir le temps de remplir leurs missions. Ils signalent que les agents effectuent des demandes de façon informelle plutôt que d'utiliser les registres dédiés. Il s'agit par exemple sur Nantes, de demandes en matériel ergonomique. Les assistants de prévention

peuvent tout à fait adresser un mail par mois aux membres du CHSCT pour maintenir la communication.

L'inspecteur hygiène et sécurité remarque le peu de formalisme au quotidien. Il propose d'inviter les personnels à utiliser les registres car ce sont les outils de référence pour saisir officiellement l'administration. Le lien entre l'administration et les élus doit être clair et permanent : en cas d'accident du travail par exemple, le CHSCT est informé. A la demande du Sgen-CFDT, un groupe de travail portant sur le DUERP se réunira et il pourra permettre d'avancer sur les questions du fonctionnement en se servant des outils disponibles. L'ISST signale à l'administration que le DUERP doit être revu chaque année, même en l'absence de travaux.

### **Locaux des services centraux de l'AEFE et remarques diverses**

Le bilan propreté est satisfaisant sur Nantes et plus mitigé sur Paris. La direction signale avoir des difficultés avec le prestataire parisien et déjà mené des actions auprès de lui. Les bureaux qui ne sont pas rangés ne sont pas nettoyés et les passages d'aspirateur à Paris moins fréquents qu'à Nantes.

L'aménagement du service informatique situé en rez-de-jardin sera mis en œuvre début 2019 avec la création d'un cloisonnement du bureau de l'adjoint et la pose de portes pour sécuriser l'espace de travail. La question de la luminosité est une nouvelle fois abordée : la direction tente de trouver une solution pour les personnels affectés. En cas de réorganisation, il conviendrait de voir à améliorer la situation de certains personnels du service communication qui n'ont pas demandé à partir mais qui bénéficient de peu de lumière.

L'Agence est toujours en contact avec le propriétaire de l'immeuble parisien pour résoudre les problèmes de climatisation (la fuite d'eau qui a affecté les services informatique et pédagogique donnera lieu à une indemnisation par l'assurance et les moquettes seront changées d'ici la fin de l'année) et de chauffage.

Il est signalé que les cales sous les portes coupe-feu réapparaissent hélas régulièrement. Le propriétaire ne souhaite pas poser de ventouses.

Il est prévu une visite à Nantes. L'administration promet un planning pour les visites à venir. Après discussion, il est convenu de voir après la prochaine visite à Nantes si un protocole pour cadrer ces visites, souhaité par les organisations syndicales est nécessaire, l'administration étant très réticente.

### **Questions diverses**

#### ***Protection fonctionnelle***

Sur la question posée par le Sgen-CFDT sur l'accès à la protection fonctionnelle pour les personnels en butte à l'hostilité ou des plaintes de familles, l'Agence répond que tout agent mis en cause au sens de l'article 11 de la loi susmentionnée peut s'il le demande et en remplit les conditions, obtenir le bénéfice de la protection fonctionnelle.

#### ***Vulnérabilité des professeurs***

Certains collègues ont à souffrir des attaques via les réseaux sociaux, d'autres sont accusés de porter des regards mal interprétés notamment en cours d'EPS et qui donnent lieu à suspension. Il est convenu de prévoir un accompagnement des équipes de direction sur ces sujets : le Sgen-CFDT insiste sur l'importance d'une formation RH des chefs d'établissement. Pour ce qui est du collègue actuellement suspendu, la question de l'accompagnement au retour est posée.

### ***Lycée français de Stockholm***

Les difficultés de cet établissement tiennent à la différence des cultures française et suédoise, sachant que les autorités locales suédoises lui portent un regard particulier. Pour faire suite à une inspection suédoise, une enquête en ligne pour dépôt de plaintes a été créée. La mise en place de ce dispositif a été validée par le poste diplomatique. Un personnel est en difficulté dans l'établissement. Le Sgen-CFDT souligne que plusieurs mesures ont été prises et mises en œuvre et que l'établissement serait en péril si des solutions n'étaient pas trouvées au regard des autorités suédoises. Le directeur signale que cette inquiétude est en effet sous-jacente.

### ***Qualité de l'eau à l'école élémentaire franco-allemande de Stuttgart Sillenbuch***

Une commission HS sera réunie d'urgence dans cet établissement.

### ***Télétravail***

Le Sgen-CFDT réitère sa demande de traiter les questions liées au télétravail dans l'instance dédiée : le CHSCT.

### ***Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé***

Le Sgen-CFDT, dans le cadre de son suivi, demande si la note sera bientôt disponible. Bientôt.

### ***Visite médicale et rapatriement, référent technique pour les professionnels de santé***

Une visite médicale et un certificat médical est demandée avant le départ en poste des détachés.